

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 novembre 2016

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Elise GAVAND, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN

Excusés : Jean-François BAEZA donne pouvoir à Evelyne PETIT et Hervé PARIS donne pouvoir à Annie RENARD, Nadine VILLERET arrivée à 22 h 30

Absent :

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve les 2 comptes rendus des 12 et 17 octobre dernier.

Mme le Maire donne un exemplaire de l'ordonnance du Tribunal Administratif du 10 novembre 2016 (audience du 9 novembre) suspendant l'arrêté du Préfet en date du 12 octobre lequel annulait l'arrêté interruptif de travaux pris par elle le 25 août. Ce Jugement condamne l'Etat à verser à la Commune la somme de 1 000 €.

Objet de la délibération : suppression d'un poste d'adjoint

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 créant 4 postes d'adjoints,

Vu la démission de M. Denis BRUSA de son poste de 4^{ème} adjoint à compter du 30 septembre 2016 et acceptée par M. le Préfet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas pourvoir à la vacance du poste de 4^{ème} adjoint qui est donc supprimé

Mme le Maire rappelle que les attributions de Denis BRUSA seront reprises par Michel BONIN (fleurissement, fêtes et cérémonies) et Nadine VILLERET (culture)

Objet de la délibération : travaux SIEA

Mme le Maire donne lecture d'une délibération du SIEA de la Région de Bletterans. Ce syndicat sollicite la participation de la Commune pour laquelle il a réalisé des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue Saint-Christophe et l'installation de 5 bornes incendie (1 route de Lons et 4 à Bard)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de régler au SIEA la participation comme suit :

Extension réseau d'eau potable rue Saint-Christophe :	5 609.30 €
Pose 4 bornes incendie à Bard:	9 354.96 €
Pose 1 borne route de Lons	2 483.45 €

Objet de la délibération : modification statutaire CCBR

Vu le Code générale des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5214-16,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération de la CC Bresse Revermont en date du 20/10/2016 et sa notification

en date du 21/10/2016,

Mme le Maire fait lecture au Conseil de la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes BRESSE REVERMONT.

Cette modification statutaire permet d'une part de se mettre en conformité avec la loi NOTRe et d'autre part de préparer la fusion avec la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Cette modification sera effective au 15/12/2016 sous réserve des délibérations des Communes membres.

Après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention (Véronique RAMEAUX) le Conseil décide d'ADOPTER la modification statutaire de la CC Bresse Revermont telle que jointe à la présente délibération.

Objet de la délibération : taxe affouage parcelle 10 et 30

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du nombre d'affouagistes dans les parcelles 10 et 30 et de l'estimation globale de celles-ci,

Après que MM. Jean-Claude MARTEAU et Daniel URBAIN, attributaires d'un affouage, se soient retirés,

Après en avoir délibéré,

FIXE la taxe d'affouage comme suit :

Parcelles 10 et 30 : 84 € (24 affouagistes)

Un titre de recettes sera adressé à chaque affouagiste suivant la liste des affouagistes

Par ailleurs, concernant la parcelle 37, 4 affouagistes seulement se sont inscrits. Il est donc décidé de prolonger la période d'inscription de 15 jours et de distribuer des lots d'une valeur de 100 €

Suite à la demande d'Emmanuel BILLET, Daniel URBAIN doit regarder le nombre de m3 sur les 10 dernières années

Objet de la délibération : PLU reprise par Cabinet SOLIHA

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'elle avait rencontré en octobre un représentant de l'Association SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), ex-Jura Habitat, afin de trouver une solution à la défection du Cabinet TOPOS. Ce dernier a refusé de continuer son travail suite aux observations de la Préfecture du Jura, évoquant les nombreuses difficultés qu'il rencontre.

Madame le Maire présente un chiffrage correspondant aux attentes de la Préfecture jusqu'à la diffusion aux services instructeurs du dossier du PLU approuvé par le Conseil Municipal. Elle précise qu'un nouvel arrêt et une nouvelle enquête publique sont nécessaires au vue du nombre des modifications à apporter.

Les membres du Conseil Municipal comprennent la nécessité de disposer d'un document d'urbanisme précis, correct, en adéquation avec les nouvelles lois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le choix de SOLIHA pour reprendre le P.L.U. et accepte le devis d'un montant de 6 995.13 € HT :

Objet de la délibération : réaménagement prêt Crédit Agricole

Madame le Maire présente la meilleure proposition du Directeur de l'Agence du Crédit Agricole pour un réaménagement du prêt n°55027550873 contracté en 2006.

Le gain se monte à **3 295.18 €**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole pour un réaménagement du prêt n°55027550873 comme suit :

Montant CRD :	175 565.53 €
Durée :	114 mois
Différé :	0
Périodicité :	trimestrielle
Taux :	3.26%
Frais de dossier :	300 €
Date de valeur de la réalisation :	27/12/2016
Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel	

Objet de la délibération : subvention coopérative scolaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de Noël à la coopérative scolaire de 100 € par classe soit 400 €

Les crédits nécessaires sont imputés sur l'article 6574 du budget primitif 2016

Objet de la délibération : Questions diverses

Transfert parcellaires de la SAPRR à la Commune : Il est exposé que conformément au décret de concession, les terrains nécessaires à la construction de l'autoroute ont été acquis par la S.A.P.R.R. en qualité de concessionnaire de l'ETAT et ont été intégrés dès leur acquisition au domaine de l'ETAT

En exécution de la directive du Ministère de l'Equipement en date du 13 avril 1976, il convient d'établir, en vue de sa publication au fichier immobilier, le présent acte permettant d'identifier les parcelles qui, acquises au nom de l'ETAT, forment des rétablissements de voiries et doivent être transférées au compte de la Commune de RUFFEY SUR SEILLE au titre de la voirie communale.

Ceci exposé, et après examen, le Conseil Municipal, sollicite des précisions sur certaines parcelles cédées et mandate Mme le Maire pour des explications avant de délibérer

Travaux école : Mme le Maire informe que le montant des travaux s'élève à 104 966 € HT et que la subvention DETR sera donc de 41 986.45 €. A noter que ce montant est inférieur aux estimations.

Mme le Maire remercie le maître d'ouvrage et tous les artisans qui ont contribué, dans les temps, à la réussite de ce projet.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur l'immeuble Vuillaumier rue du Raffour

Commande groupée électricité : le SIDEC propose aux Communes intéressées par un groupement de commande de se faire connaître. Commenailles, Arlay entre autres adhèrent à cette commande groupée. Il est décidé de solliciter une facture d'une de ces 2 communes pour connaître les prix unitaires et le gain qui serait réalisé en rapport avec notre consommation

Radars pédagogiques : une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental

tal pour l'acquisition de 2 radars et 3 prises à installer sur poteaux EP respectivement auprès des Signaux Girod et DME suivant les devis reçus se montant à 6 228.24 € HT et 288.90 € HT

Terrains Safer : les terrains cédés par Mme BUCLET à la Safer ont été vendus au locataire Claude INSELIN qui les exploitait.

DVD journée Lecourbe : Emmanuel BILLET qui a géré l'élaboration du DVD pour la journée Lecourbe fait le bilan. Après tous les frais payés, il reste 70 € qui seront versés sous forme d'un don à la Commune (article 7713 du BP)

Séjour élèves de CM printemps 2017 : le conseil est d'accord pour attribuer une subvention au voyage des élèves de CM au printemps prochain lorsqu'il aura connaissance du coût restant aux familles. En revanche, le Conseil Municipal n'est pas d'accord pour libérer l'ATSEM pendant une semaine, son absence nécessitant bien entendu son remplacement.

Boucherie : M. Yohan LETEXIER a racheté le fonds de commerce et après quelques aménagements devrait ouvrir courant janvier 2017, si les travaux se réalisent dans les temps.

Logement presbytère : le logement T3 du presbytère libéré le 31 octobre a été reloué dès le 1^{er} novembre

Dates à retenir :

Commission affaires scolaires : mardi 22 novembre à 20 h

Conseil Municipal : mercredi 14 décembre

Marrons : vendredi 16 décembre à 18 h 30

Vœux : 06 ou 13 janvier 2017 à 18 h 30

Illuminations : samedi 3 décembre. Hervé ROME contactera Anthony BAILLY